

## **AVIS PUBLIC**

### **Municipalité de Laurier-Station**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 10 août à 19h30, à la salle du conseil situé au 121-A rue Saint-André. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **Demande formulée pour le lot 6 368 016 localisé au 146 rue Olivier**

La demande a pour but de permettre deux dérogations aux articles suivants du règlement de zonage actuellement en vigueur :

- Article 11.6 *Nombre, hauteur et superficie des enseignes* et la grille de spécifications de la zone PI-1 qui prévoit pour les enseignes sur socle ou poteau une hauteur maximale de 12 mètres et une superficie maximale de 25 mètres carrés. La demande a pour but d'autoriser une enseigne sur socle ou poteau d'une hauteur maximale de 16 mètres et une superficie d'affichage de 70,27 mètres carrés. L'enseigne projetée étant dérogatoire de 4 mètres pour la hauteur maximale permise et de 45,27 mètres carrés pour la superficie maximale permise;

#### **Demande formulée pour le lot 3 951 418 localisé au 144 rue Saint-Pierre**

La demande a pour but de permettre une dérogation à l'article suivant du règlement de zonage actuellement en vigueur :

- Article 5.2.2 Normes relatives aux constructions complémentaires qui prévoit une superficie maximale pour une remise de 30 mètres carrés. La demande a pour but d'autoriser l'agrandissement de la remise de 12 mètres carrés, pour une superficie totale de 42 mètres carrés, étant dérogatoire de 12 mètres carrés;

Donné à Laurier-Station, ce 24 juillet 2020



Frédérick Corneau  
Directeur général, secrétaire trésorier